

REGLEMENT DE COURSE - DUATHLON VO3

Article 1 - Organisation

Le duathlon est organisé par Le Club Athlétique Villenavais – Section Triathlon et se déroulera le 18 Octobre 2026 depuis Le COLLEGE CHMABERY DE VILLENAVE D'ORNON sis 138 Route de LEOGNAN 33140 VILLENAVE d'ORNON

Article 2 - Engagement

Les engagements se feront exclusivement en ligne sur le site de la société de chronométrage. L'inscription ne sera validée qu'une fois le paiement effectué en ligne. Aucun paiement ne sera accepté le jour de la course.

Une inscription validée ne pourra faire l'objet d'une demande d'annulation que sur présentation d'un justificatif (ex. certificat médical) adressé à l'organisateur qui en évaluera la recevabilité éventuelle et dans un délai raisonnable.

Article 3 - Épreuves

Le programme de l'événement comprend les épreuves suivantes :

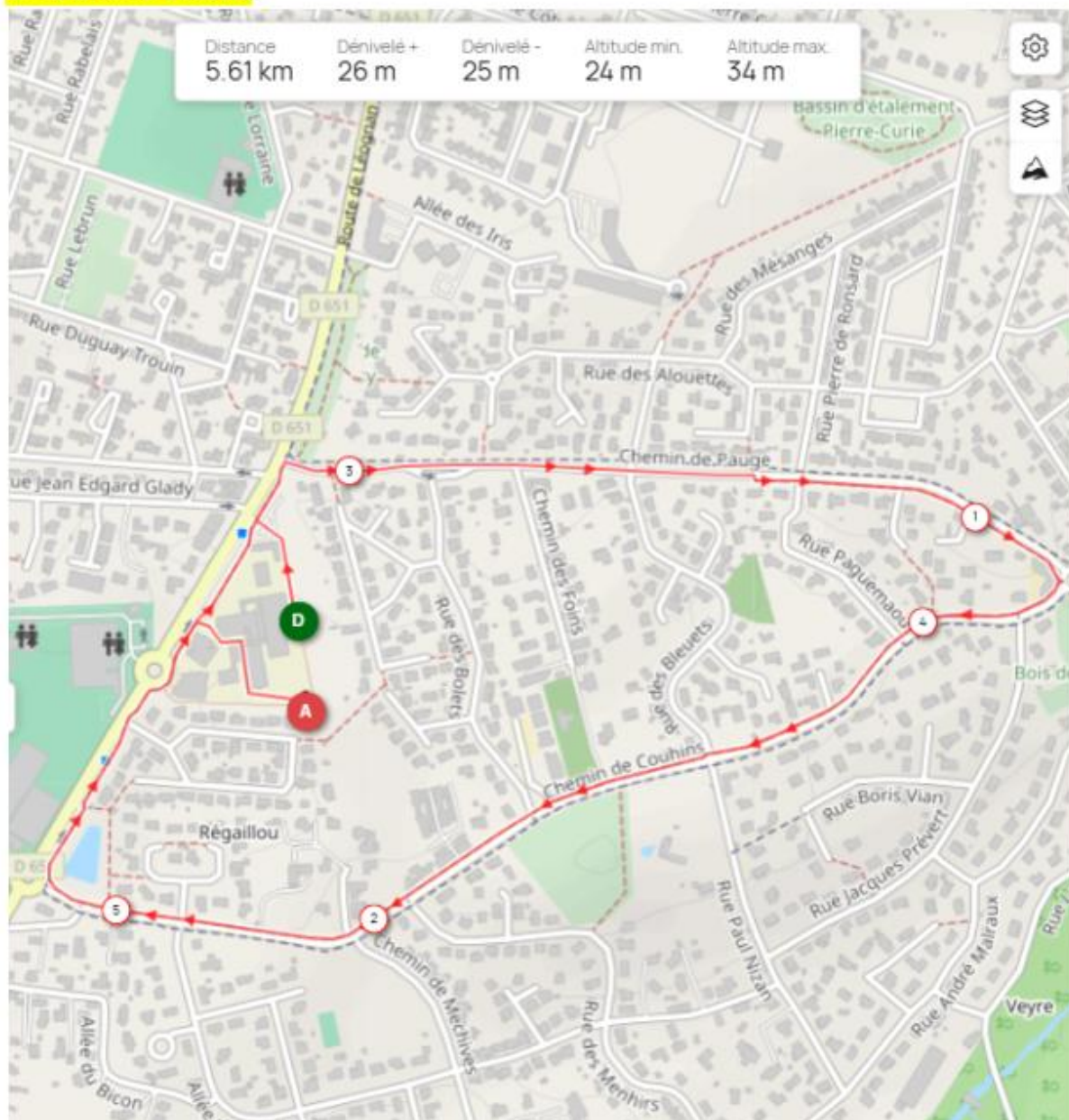
- **Duathlon S Individuel et Relais** : Course à pied 5,6km / Vélo 22,14km / Course à pied 2,8km
- **Duathlon XS individuel et Relais** : Course à pied 2,9km / Vélo 9,07km/ Course à pied 1,2km
- **Duathlon Jeune 10/13 ans** : Course à pied 1,12km / VTT 5,61 km / Course à pied 1km
- **Duathlon Jeune 6/9 ans**: Course à pied 0,37km / VTT 1,15 km / Course à pied 0,28km

PLANNING

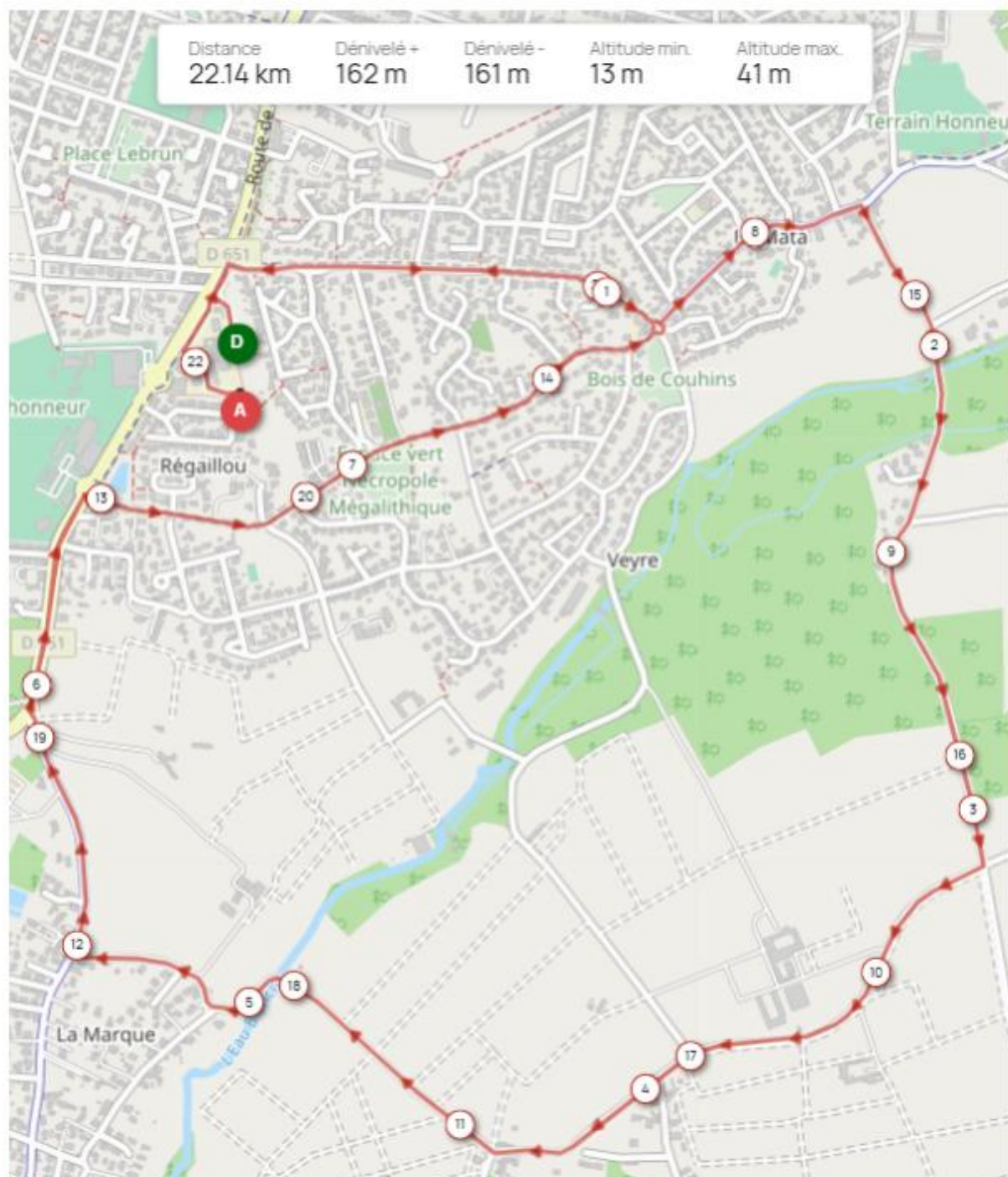
Format de chaque épreuve	Épreuve 1 :		Épreuve 2 :		Épreuve 3 :		Épreuve 4 :	
	S		XS		Jeunes 6-9		Jeunes 10-13	
Date Epreuves	18/10/2026		18/10/2026		18/10/2026		18/10/2026	
Planning	9H00	12H00	11H00	12H30	Heure Début	Heure Fin	Heure Début	Heure Fin
Retrait des dossards	7H30	8H30	8H30	10H30	9H00	13H00	9H00	13H00
Accès à l'aire de transition	8H15	8H45	10H15	10H45	13H00	13H45	13H00	13H45
Briefing d'avant course	8H00		10H50		13H50		13H50	
Départ de la course	9H00 /9H05 (relais)		11H15/ 11H20 (relais)		14H		14H30	
Arrivée du premier concurrent	10H00		11H00		14H30		14H45	
Clôture de la course	12H00		12H30		15H00		15H	
Remise des récompenses	13H00		13H00		15H30		15H30	

Article 4.1 - Parcours S

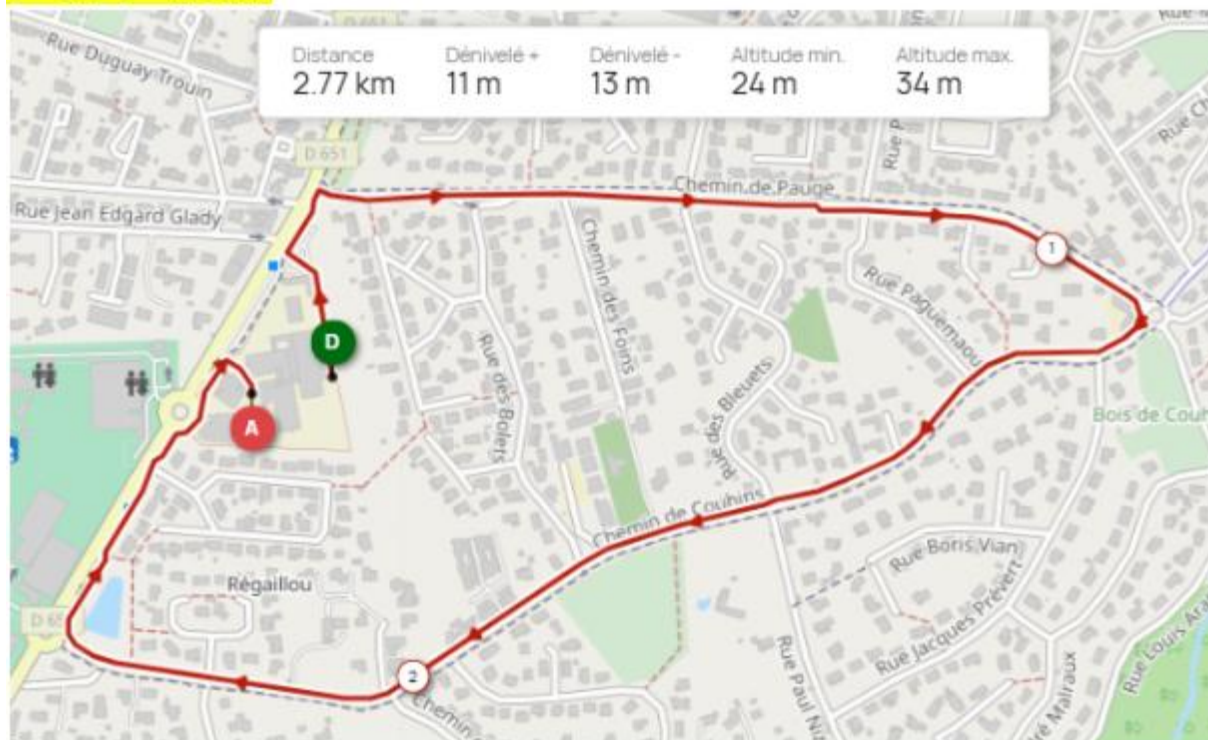
S – CAP 1 – 2 boucles



S – Vélo – 3 boucles hors Chemin de PAUGE

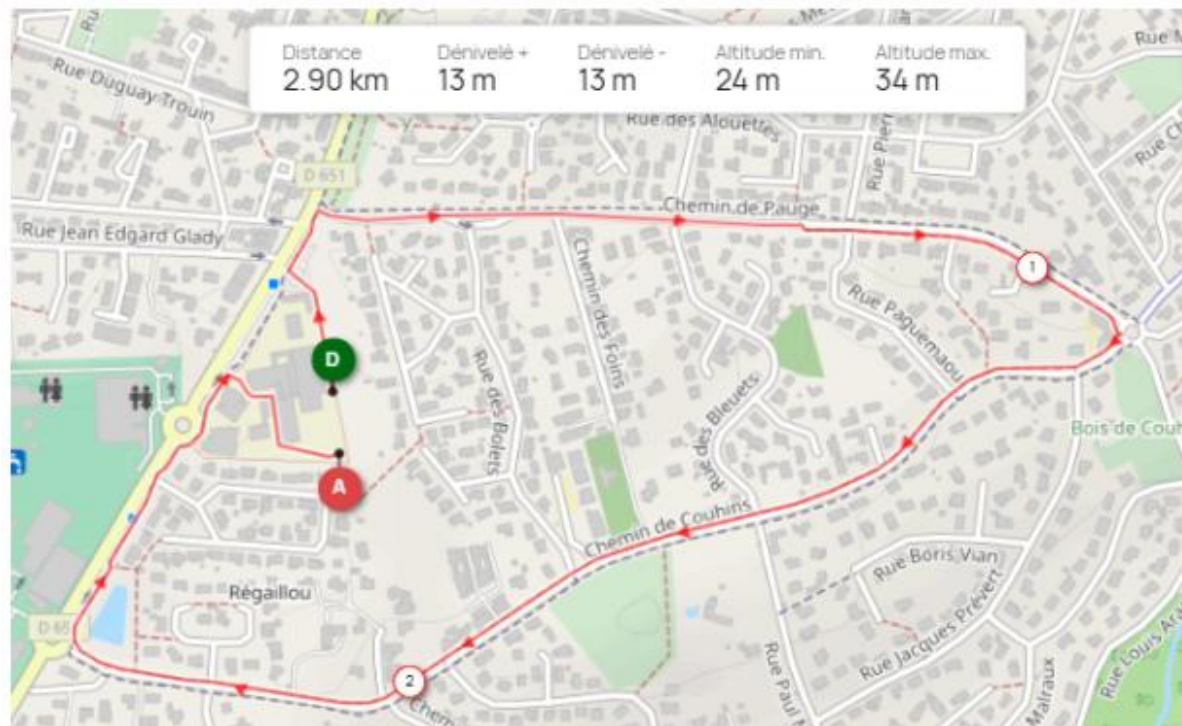


S – CAP 2 – 1 boucle

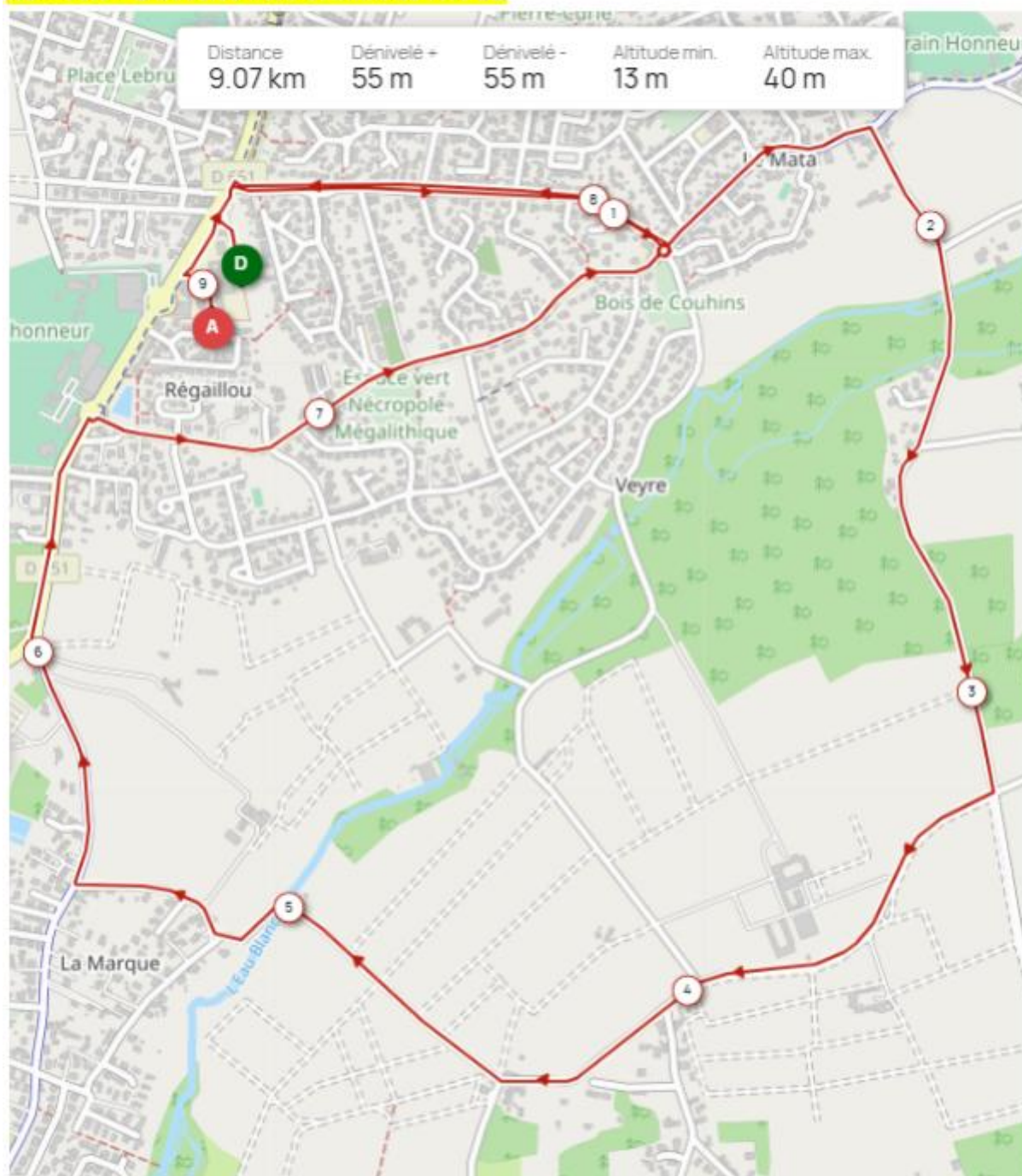


Article 4.2 - Parcours XS

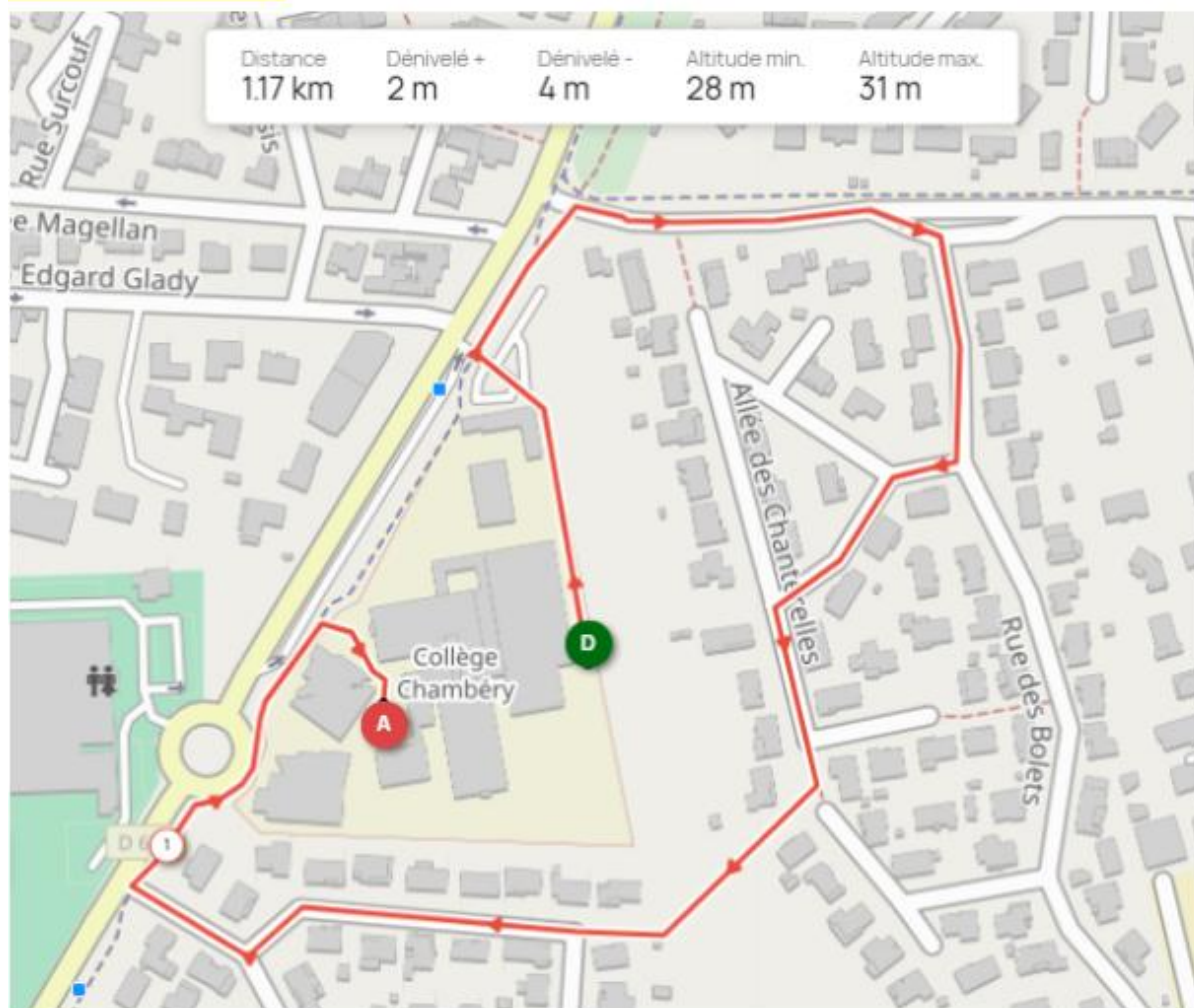
XS – CAP 1 – 1 boucle



XS – Vélo – 2 boucles hors Chemin de PAUGE

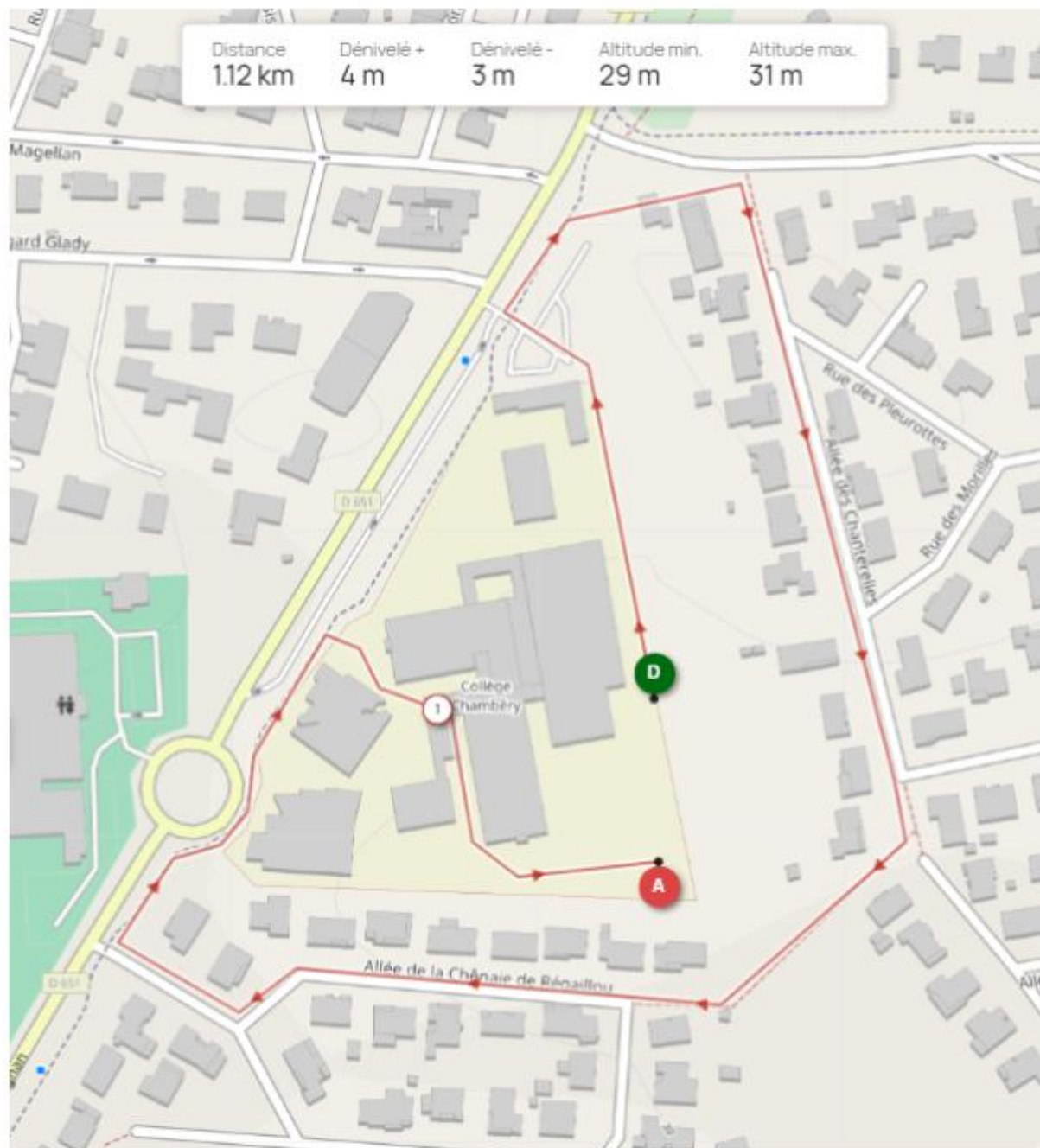


XS – CAP 2 – 1 boucle

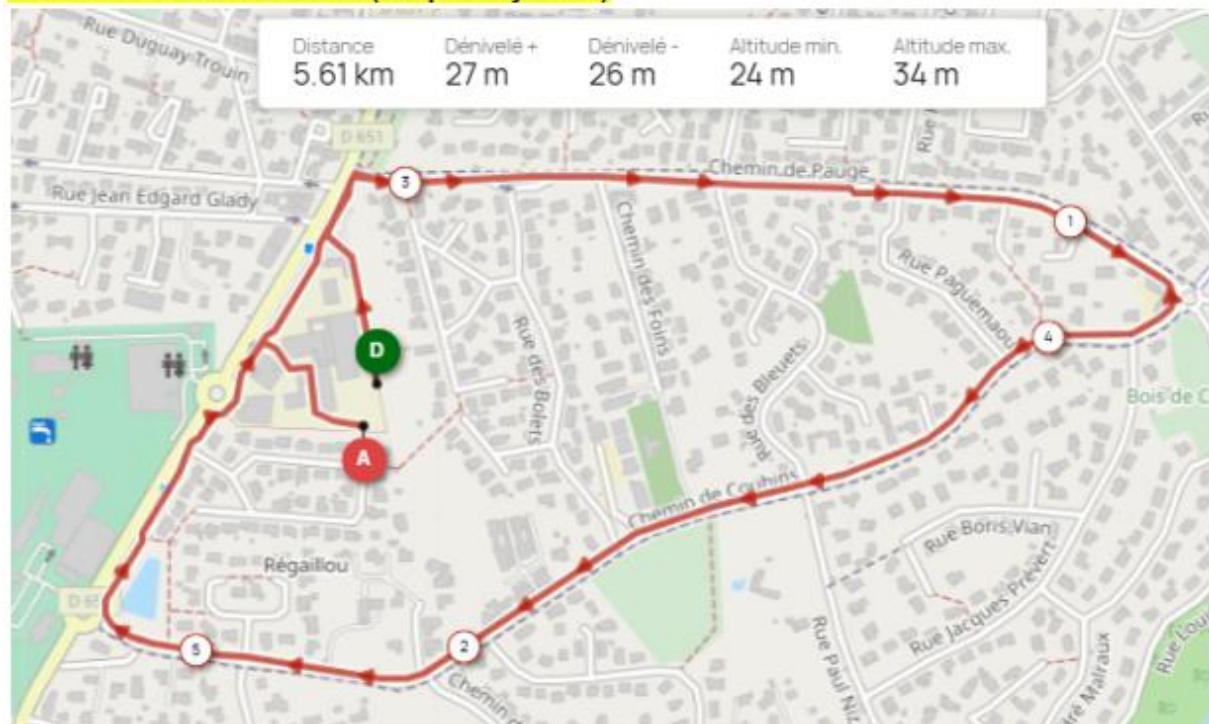


Article 4.3 - Parcours Cross Duathlon 10/13ans

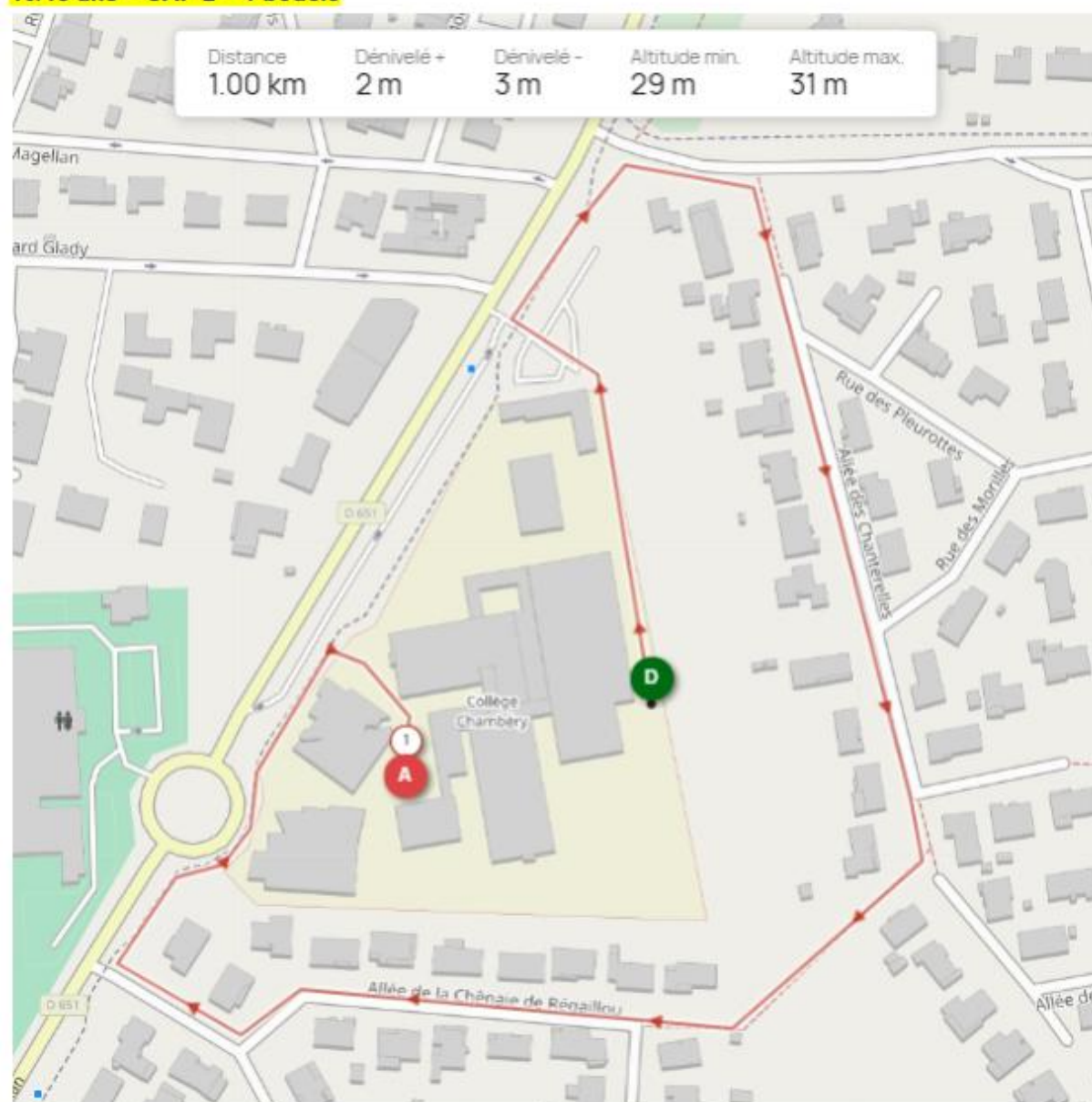
10/13 ans – CAP 1 – 1 boucle



10/13 ans – Vélo – 2 boucles (sur piste cyclable)

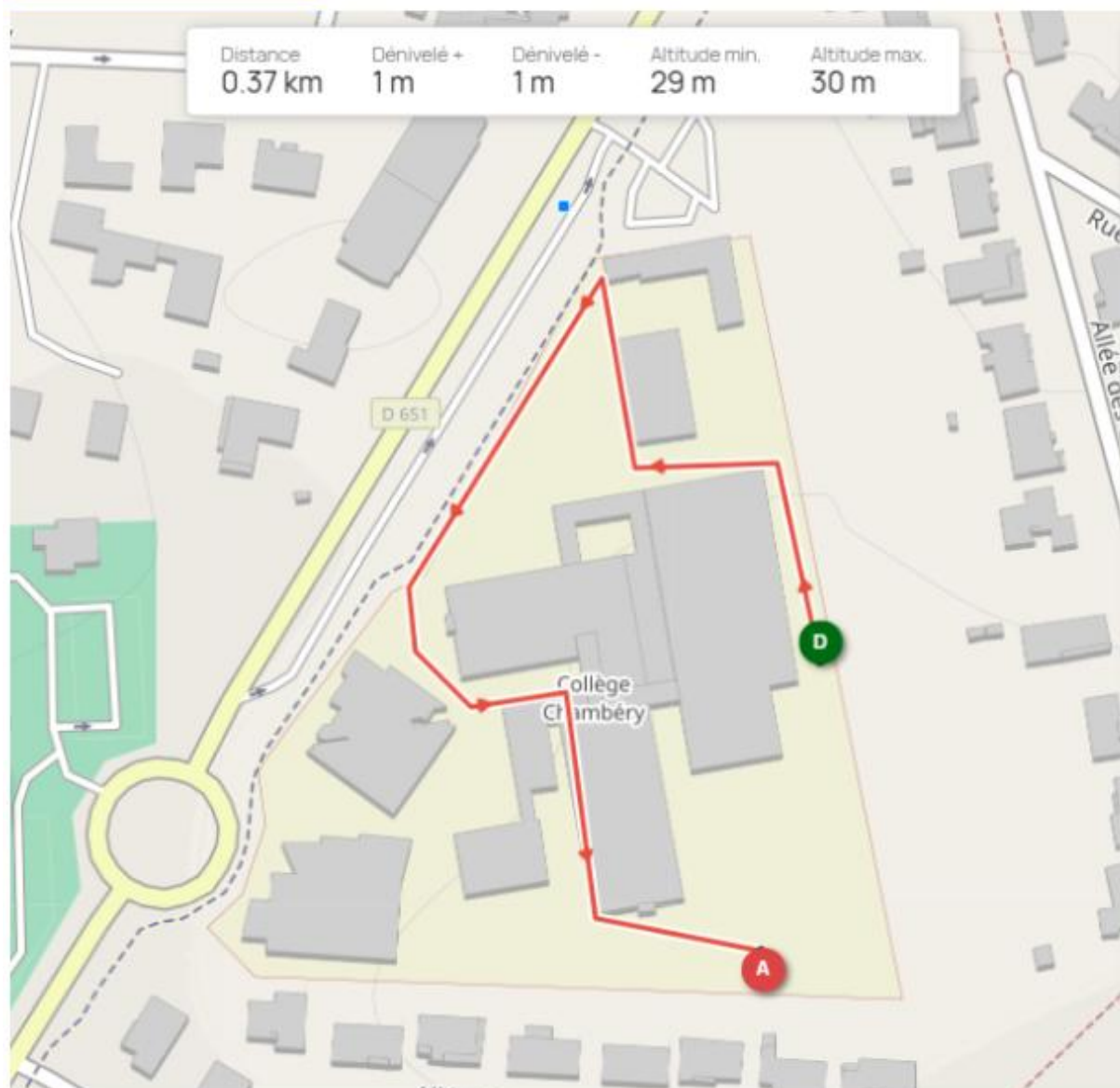


10/13 ans – CAP 2 – 1 boucle

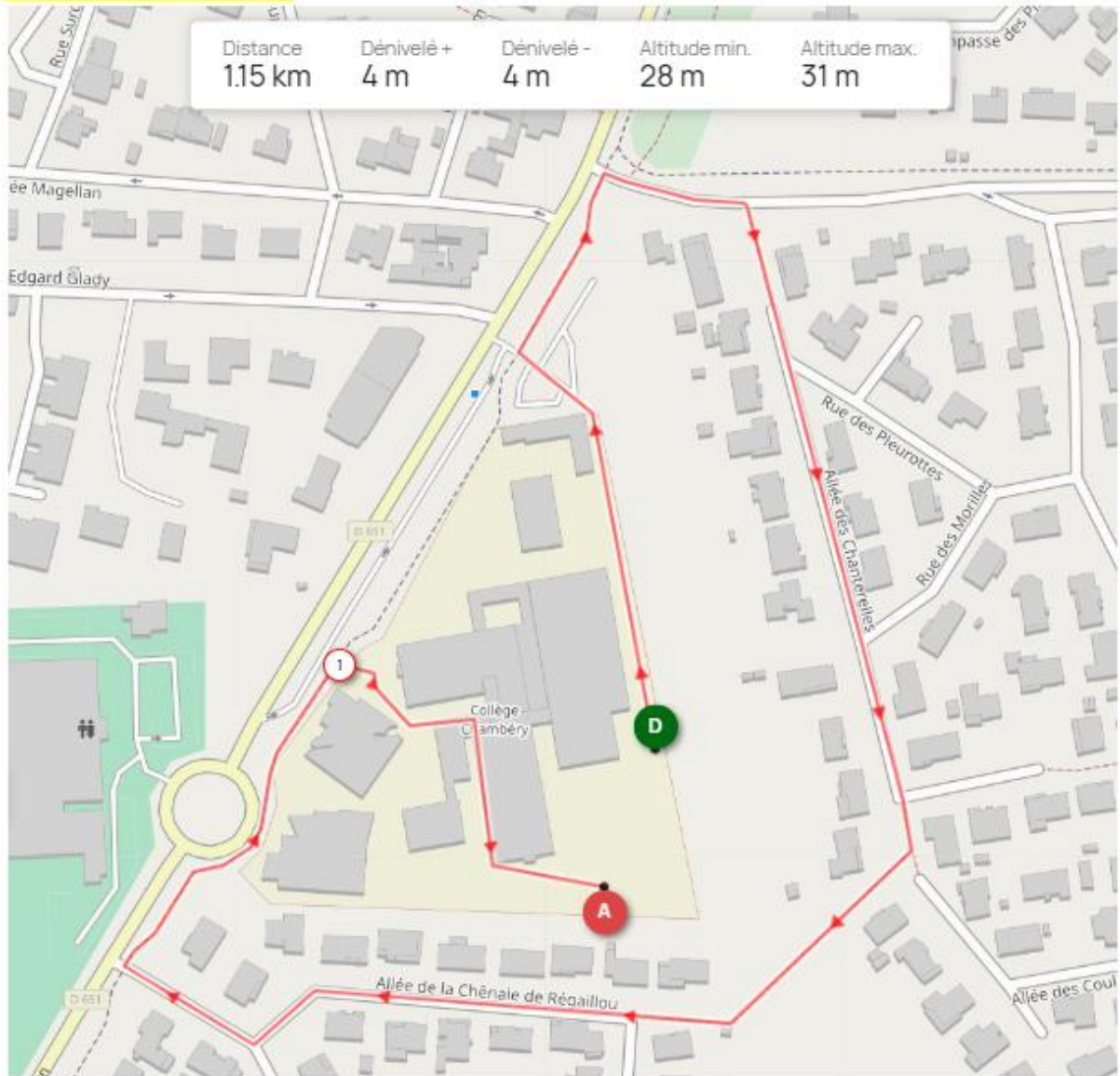


Article 4.4 - Parcours Cross Duathlon 6/9ans

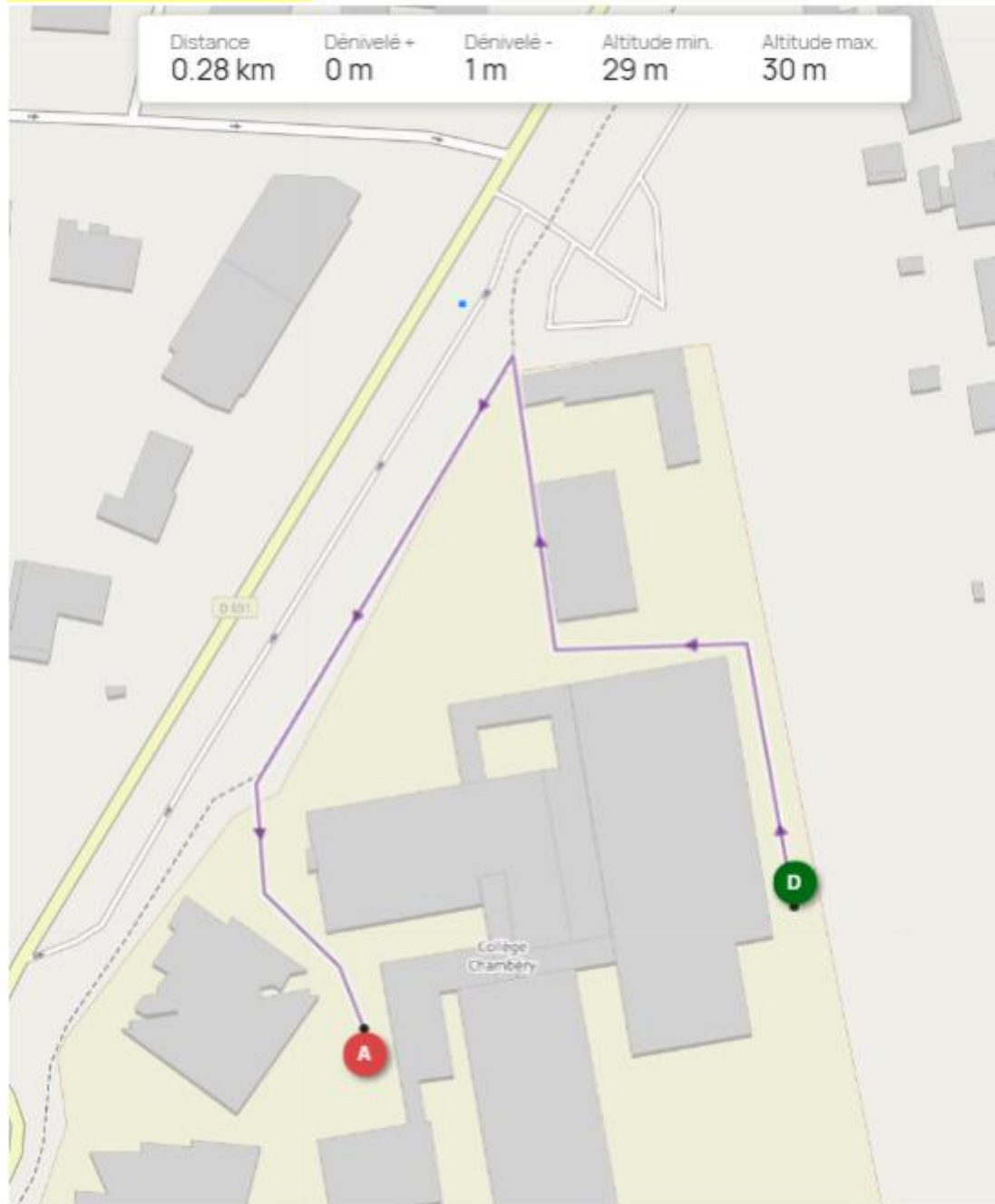
6/9 ans – CAP 1 – 1 boucle



6/9 ans – Vélo – 1 boucle



6/9 ans – CAP 2 – 1 boucle



Article 5 - Conditions de Participation

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Licencié FFTRI compétition : Licence FFTRI Compétition
- Licencié FFTRI loisir ou non-licencié majeur : Pass Compétition
- Non licencié majeur : certificat médical mentionnant l'absence de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » de moins d'un an + Pass compétition
- Non-licencié mineur : Questionnaire de santé + autorisation parentale + Pass compétition

Lors de la remise des dossards, chaque concurrent devra émarger la feuille de départ après présentation d'une pièce d'identité.

Article 6 - Matériel Obligatoire

Chaque participant doit disposer de :

- Un vélo conforme aux réglementations
- Un casque homologué à coque rigide
- Une tenue adaptée à la compétition
- Un dossard fournis par l'organisation, **La ceinture porte dossard avec 3 points d'attaches est obligatoire**

Article 7 - Règles de Course

- Les participants doivent respecter le code de la route et les autres concurrents.
- L'aspiration-abri (drafting) n'est pas autorisée
- L'assistance extérieure est interdite.
- Tout comportement antisportif entraînera une disqualification.

Article 8 – Course à pied

Le dossard doit être porté sur le ventre et être visible.

L'assistance extérieure et le parcours coupé sont interdits

Le parcours sera entièrement balisé à l'aide de panneaux et rubalise

Des signaleurs seront placés à certains endroits du parcours afin d'indiquer le parcours

La course à pied se faisant dans l'espace d'Ornon en lisière de bois, le port de chaussure adapté est fortement conseillé

Article 9 – Cyclisme

Le dossard doit être porté dans le dos et être visible.

Le port du casque est obligatoire, jugulaire serrée sur la totalité du parcours. Les embouts des cintres doivent être bouchés.

Certaines routes seront ouvertes à la circulation, chaque concurrent devra donc respecter le code de la route

L'aspiration-abri (drafting) n'est pas autorisée.

Le vélo de CLM et prolongateurs sont autorisés.

Article 10 - Zones de Transition

Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main.
Une ligne de montée et de descente du vélo sera matérialisée au sol

Article 11 - Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par une entreprise spécialisée. Un bracelet à puce sera fourni par l'organisateur à tous les participants. Ce bracelet sera porté à la cheville **gauche**.

La non remise du bracelet à la fin de la course sera facturée 30€

Un seul dossard par concurrent sera remis par l'organisation

La ceinture porte dossard avec 3 points d'attaches est obligatoire

Article 12 - Sanctions et Disqualifications

- Non-respect du parcours : disqualification.
- Absence de port du casque: disqualification immédiate.
- Comportement dangereux : exclusion de la course entraînant disqualification immédiate.

Article 13 - Assurance et Responsabilités

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile, mais chaque participant doit être assuré personnellement pour les dommages qu'il pourrait subir.

Les concurrents licenciés à la journée et les licenciés FFTRI sont couverts par l'assurance de la FFTRI.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel résultant du non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité

Article 14 – Droit d'image

La participation au Duathlon VO3 inclut la cession de vos droits d'image à l'organisation dans le cadre de la promotion de cet événement : publications sur les réseaux sociaux, flyer, etc.

Cette autorisation est valable 3 ans à compter de ce jour.

L'utilisation de ces images ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée

Article 15 - Acceptation du Règlement

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.